

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES INVASIONS BIOLOGIQUES

À La Réunion, la prise de conscience de l'impact des espèces exotiques envahissantes par les scientifiques (Cadet 1977 ; Lavergne 1978), puis par les décideurs et les gestionnaires, a fait émerger, au début des années 1980, une volonté politique forte de s'attaquer à ce fléau. Sous l'impulsion, et avec le soutien, de la Région, puis de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et du Département, une série de missions d'expertise, de programmes de recherche, de chantiers de lutte et d'actions de communication a ainsi été lancée. La première expertise globale sur les plantes exotiques envahissantes a été réalisée en 1989. Une première stratégie de lutte avait alors été proposée (McDonald 1989, McDonald et al. 1991). Mais celle-ci n'a pas été finalisée, partagée, validée et mise en œuvre. Ainsi, à l'heure actuelle, les acteurs intervenant dans ce domaine ne peuvent pas se référer à une stratégie globale partagée, à l'échelle de La Réunion.

Pour autant, des actions de lutte contre les invasions biologiques ont été, et sont mises en œuvre :

- un effort de recherche important a été entrepris dans ce domaine, par l'Université de La Réunion, le CIRAD (Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement) et le CBNM (Conservatoire Botanique National de Mascarin), soit à l'échelle des espèces exotiques envahissantes et de leurs caractéristiques, soit à l'échelle des écosystèmes et de leur sensibilité aux invasions. Ces travaux se sont traduits par la publication de plusieurs thèses (Radjasagarane 1999, Amsellem 2000, Lavergne 2000, Baret 2002, Mandon-Dalger 2002, Tassin 2002, Duick 2005, Blard 2006) associées à de nombreux articles scientifiques (sur le Bulbul Orphée, le Raisin marron, le Troène de Ceylan, le Longose, l'Acacia, les Mouches de fruits et les Fourmis).

- en parallèle, depuis les années 1990, les opérations de lutte se sont multipliées pour devenir une composante majeure de la gestion forestière dans les années 2000, avec des chantiers de lutte mécanique et chimique mis en œuvre par les gestionnaires des forêts publiques. Toutefois, l'absence d'intervention en milieu privé limite l'efficacité de ces actions de lutte. Des programmes de lutte, notamment contre le Ver blanc, les Rats et le Bulbul Orphée, sont toutefois réalisés en milieu cultivé et coordonnés par la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Parallèlement, différents documents de planification intégrant, en partie ou totalement, les espèces exotiques envahissantes, ont été réalisés :

- en 2002, les Orientations Régionales Forestières ;
- en 2003, le bilan de l'expérience acquise dans ce domaine par l'ONF (Hivert 2003) ;
- en 2004, les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et Habitats ;
- en 2005, la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité et un guide pour la restauration écologique des espèces indigènes (Triolo 2005).

Plus récemment, une procédure de surveillance (« fiches alertes ») a été initiée par l'ONF (Office National des Forêts) et suivie par les différents gestionnaires du milieu, afin de détecter les nouvelles invasions à un stade suffisamment précoce pour réaliser un contrôle plus rapide et moins coûteux.

- en 2006, la DIREN crée, au sein du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), un groupe technique sur les invasions biologiques. Ce groupe, composé de nombreux partenaires impliqués dans ce domaine, fait suite au Comité 'Invasions Biologiques', informel, initié par la DIREN en 2003. Ce groupe s'est donné pour objectifs ambitieux en 2007 et 2008, de proposer des listes d'espèces (espèces invasives distinguées par rapport à leur degré d'envahissement, espèces indésirables et espèces utilisables en aménagement) et d'examiner des dossiers dans leur thématique de compétences.

- récemment (2005-2007), le comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), avec le soutien de la Région Réunion, a publié un état des lieux et des recommandations sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer (Soubeyran 2008). La DIREN, pour préparer la mise en place d'un dispositif de veille et d'intervention pour la prévention des invasions biologiques à La Réunion, a confié à un groupe d'experts (coordonné par le CBNM et incluant la SEOR -Société d'Études Ornithologiques de la Réunion-, l'ARDA -Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture, l'ARVAM -Agence pour la Recherche et la VALorisation Marine- et l'ONF) la réalisation d'un état des lieux des actions de lutte et la rédaction d'un cahier des charges (Salamolard et al. 2008).

Prenant acte des résultats du Grenelle de l'environnement, qui ont fait ressortir l'importance de la thématique des espèces exotiques envahissantes dans les départements d'outre-mer (DOM), le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a transmis à la DIREN (le 9/09/2008), des éléments de cadrage pour une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les DOM.

Créé en 2007, le Parc national de La Réunion (dont le cœur occupe 42% de la surface de l'île) a, pour objectif, la préservation du patrimoine naturel et par conséquent, l'analyse des menaces qui pèsent sur cette diversité. La rédaction d'une stratégie locale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une étape majeure pour y parvenir. Pour plus d'efficacité, elle doit être réalisée à l'échelle de l'île et avec l'ensemble des acteurs travaillant avec et/ou contre ces espèces exotiques envahissantes.

C'est dans ce cadre, que la DIREN a confié au Parc national de La Réunion l'animation de la rédaction de la stratégie locale contre les espèces exotiques envahissantes.

La première phase de rédaction de cette stratégie est maintenant finalisée. Cette stratégie va se poursuivre en 2010 par une déclinaison en plans d'action qui seront rédigés avec la collaboration de l'ensemble des partenaires locaux.

Stéphane BARET - PNRun

